

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00519

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 26

Nombre de voix : 111

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD,

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, Mme Audrey BERTHEAS, M. Christophe CHALAND,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Jérôme GABIAUD,
M. Robert KARULAK, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DECISION MODIFICATIVE N°2

A ce stade de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement technique de quelques crédits de fonctionnement et d'investissement du budget pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et ajuster au plus près la prévision budgétaire à son exécution.

BUDGET PRINCIPAL

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 6 533 629.09 € en section de fonctionnement et -9 528 068.43 € en investissement.

La gestion d'opérations en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) entraîne désormais l'impossibilité d'opérer des reports de crédits sur les opérations concernées. Ainsi, à cette décision modificative, des ajustements et des re-phasages de crédits sont effectués sur les différentes AP. Les crédits non consommés en 2022 seront automatiquement réinscrits sur la dernière année de l'AP.

Dans cette décision modificative, outre les opérations d'ordre budgétaire, les opérations patrimoniales et divers transferts de crédits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, on peut souligner notamment :

Pôle attractivité et développement du territoire

❖ Développement économique

En fonctionnement, des ajustements de recettes pour les loyers économiques sont inscrits à hauteur de 91 300 €, des travaux prévus sur le bâtiment BONY sont annulés, 9 500 € de dépenses sont supprimées.

En investissement, le décalage de certaines acquisitions (bâtiment BONY) et terrains permettent de réduire les inscriptions de -1 595 000 €. De la même façon des diminutions de crédits à hauteur de -465 000 € sont inscrits au titre de reports sur 2023 d'études et travaux sur les bâtiments économiques et sur la requalification des zones.

Les cessions du bâtiment 14 à Métrotech et d'un terrain sur la zone Lapra à Saint-Bonnet les Oules sont décalées en 2023, les recettes ont été diminuées de -835 000 €.

Les cessions réalisées sur les zones industrielles (Chana à Roche la Molière et les Volons à Andrézieux-Bouthéon), permettent un remboursement d'avances complémentaire au budget principal de 51 454 €. Une inscription de 53 000 € pour une avance supplémentaire au budget annexe des Zones Industrielles est nécessaire pour des travaux sur la zone du BEC au Chambon-Feugerolles.

❖ **Tourisme**

En fonctionnement, le produit perçu de la taxe de séjour permet d'inscrire 90 000 € de crédits supplémentaires en recettes. Le montant du reversement de cette taxe à l'Office de Tourisme est également corrigé. Cette recette complémentaire permettra d'ajuster la subvention à l'Office de Tourisme.

En investissement, la cession du Château de Fontanès est reportée sur 2023, les crédits inscrits en recette sont diminués de -650 000€, en contrepartie les crédits inscrits pour les travaux nécessaires à la vente du château sont annulés pour -360 000 €
Une partie des travaux prévus sur la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, sur le Corbusier, sur le Plan Lumière sont décalés sur 2023. Les prévisions budgétaires sont diminuées de -564 400 € en dépenses et -259 760 € en recettes.

❖ **Design**

En fonctionnement, un ajustement de crédit de 6 060 € est inscrit en dépense pour la Taxe Foncière de l'ESADSE.

En investissement, 9 000 € de crédits sont restitués sur l'opération Murs peints.

❖ **Relations internationales**

En fonctionnement, dans le cadre du projet de solidarité international, une recette de 12 500 € de la SAUR est inscrite, elle sera reversée par l'attribution de subventions à des associations.

Pôle développement urbain

❖ Développement territorial

En fonctionnement, différents ajustements sont opérés notamment la contribution au Pôle Métropolitain qui peut être diminuée de -112 000 € suite à la dissolution du syndicat au 31/12/2022.

En investissement, afin d'ajuster au mieux les prévisions à l'exécution du budget, les crédits sont diminués de -284 850 € pour les dépenses sur les ECM (équipements communautaires multi locaux reportés en 2023), et de -202 550 € sur l'Agriculture.

❖ Direction aménagement construction foncier (DCAF)

En investissement, sont inscrits des crédits complémentaires à hauteur de 122 000 € pour régler les dernières factures de dépollution sur l'entrée Est de Rive de Gier et de 541 338 € pour les travaux et révisions sur l'éclairage du Stade Geoffroy Guichard.

Il est nécessaire de diminuer les crédits de certaines opérations décalées pour partie à 2023:

- Aires d'accueil des gens du voyage (travaux pour sédentarisation) -270 000 €,
- Ecrans acoustiques -169 800 €,
- Cité 2025 -4 160 000 €,
- Etudes sur le Parc de la Doa -50 000 €,
- Réalisation de corridors pour la biodiversité -200 000 €,
- Les opérations d'intérêt métropolitain -100 000€ (AKERS et plateforme de gestion des terres polluées,
- Travaux sur le Nautiform -90 000 €,
- l'Aréna -569 220 €,

- Construction de la patinoire -486 900 €,
- Travaux d'aménagement centre technique communautaire -150 000 €,
- Travaux sur la Verrière -50 000 €,
- Etudes projet le nouveau Musée -172 870 €,
- Réserves foncière d'opportunité -500 000 €,
- Dépenses pour les transferts en pleine propriété -72 000 €.

❖ **Développement durable**

En investissement : des crédits sont diminués de -788 234.94 € pour des dépenses reportées sur 2023 ou des ajustements des prévisions. Les inscriptions de recettes sont également ajustées pour -246 570 €.

Pôle action territoriale et proximité

❖ **Déchets**

En investissement, les prévisions budgétaires sont diminuées pour un total de - 582 000 €. Les travaux sur les contrôles d'accès des déchèteries et l'achat de bacs et bioseaux pour la collecte des biodéchets sont décalés en 2023, les acquisitions de terrains pour la construction de déchèteries à Andrézieux-Bouthéon et Lorette n'ont pas abouti à ce stade. Les crédits prévus pour le tri et les travaux de gros entretien sur les déchèteries étaient supérieurs aux besoins réels.

❖ **Rivières**

En investissement, les travaux sur les aménagements des berges du Gier et du Janon nécessitent des inscriptions supplémentaires pour 2 005 000 €. Des crédits sur diverses opérations sont ajustés pour un montant de -553 657 € en dépenses et - 315 000 € en recettes.

❖ **Eaux pluviales**

En fonctionnement, un ajustement de la contribution eaux pluviales aux fermiers et aux concessionnaires de 41 000 € est nécessaire en raison de la hausse des indices de révision de prix.

En investissement, un complément de 191 000 € est nécessaire pour les surcoûts liés aux révisions des prix des marchés.

❖ **Voirie**

En investissement, des travaux exceptionnels sur certaines communes sont inscrits pour 2 505 982.33 €. Ils seront financés par emprunt et répercutés sur les attributions de compensation des communes (après avis de la CLECT et délibérations des communes et de Saint-Etienne Métropole).

D'autres ajustements en fonction de l'avancement des travaux permettent de diminuer les crédits à hauteur de -2 652 659.15 € en dépenses et -1 034 181.61 € en recettes.

Pôle développement culturel, sportif et évènementiel

❖ Sport et loisirs

En fonctionnement : sur le stade Geoffroy Guichard, 50 000 € sont inscrits en dépense et en recette pour le Stade Geoffroy Guichard suite aux dégradations lors des derniers matches de la saison 2021/2022, ils seront remboursés par le club. La nouvelle convention avec l'ASSE engendre une diminution de -282 000 € en recette et de -193 673 € en dépense.

En investissement, la modification de la convention avec le club permet de diminuer les crédits de -287 000 €

❖ Musée d'Art moderne et Contemporain

En fonctionnement, 37 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaire en raison des surcoûts liés à l'inflation.

En investissement : les ajustements des prévisions budgétaires permettent de diminuer les crédits à hauteur de -56 760 €.

❖ Archives

En investissement, une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Saint-Etienne pour la réalisation des archives dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Loubet nécessite l'inscription d'un fond de concours de 330 210 €. C'est le 1^{er} versement de la participation de Saint-Etienne Métropole à cette opération. Le coût global pour Saint-Etienne Métropole sera de 3 302 100 €, les fonds de concours seront versés sur 4 exercices.

Pôle Ressources

❖ Informatique et téléphonie

Les crédits affectés au remboursement des frais réels du service commun de la Direction Informatique et des Services Numériques (DSIN) à la ville de Saint-Etienne doivent être ajustés de 111 431 € en fonctionnement et 40 062 € en investissement.

Sur les dépenses de fonctionnement du numérique, les crédits inscrits pour le projet SMARTCITY sont annulés pour -90 000 €.

❖ Administration générale

En fonctionnement, des inscriptions sont prévues à hauteur de 11 222 € pour des admissions en non-valeur et de 3 525 € pour des créances éteintes.

En recettes, au-delà des ajustements de fiscalité enregistrés en fin d'année au regard des rôles supplémentaires et complémentaires encaissés, Saint-Etienne Métropole vient d'avoir connaissance du premier ajustement sur la fraction de TVA nationale 2022 qu'elle percevra sur le dernier trimestre 2022, soit + 4M€ (montant alloué à ce stade 65.7 M€),

Les provisions sont réajustées à hauteur de +2 447 495 € pour la dette (équilibrée par une recette de même montant), de +197 690 € pour les créances douteuses.

En investissement, le produit des amendes de police est ajusté de +946 595 € en fonction du montant réellement perçu.

Le montant du produit des amendes de police reversé aux communes est également corrigé.

Conclusion

En fonction de toutes les écritures envisagées dans cette décision modificative, il est proposé de diminuer l'inscription d'emprunt de 10 175 000 €. Ainsi le montant de l'emprunt, après la DM et hors report, s'établirait à 50 388 556 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent 0 € en section de d'exploitation et -3 080 000 € en investissement.

En fonctionnement : des crédits supplémentaires pour 280 573 € sont inscrits pour la conciliation suite au litige sur les abribus (251 300 €), pour le renouvellement de la convention pour le parc relais de Châteaueux (22 000 €), pour la cotisation à TRANSCITE (3 000 €) et pour des admissions en non-valeur (11 222 €). Ces dépenses nouvelles sont compensées par la diminution des dépenses imprévues.

En investissement, afin ajuster au plus près la prévision budgétaire à son exécution, il est proposé de diminuer les crédits de certaines opérations non réalisées et qui seront reportées en 2023 :

- Système aide exploitation voyage -250 000 €,
- Renouvellement Matériel roulant -140 000 €,
- Modernisation et Entretien des Equipements -1 330 000 €,
- Parc relais -240 000 €,
- Billettique -342 000 €,
- Vélivert -608 000 €,
- 3^{ème} ligne de tramway -170 000 €.

En fonction de toutes les écritures envisagées dans cette décision modificative, l'emprunt peut être diminué de -3 080 000 €. Le montant de l'emprunt, après la DM et hors report, s'établirait à 1 000 000 €.

BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à -25 546 € en section d'exploitation et à 39 454 € en investissement.

En section de fonctionnement : sur les recettes, on peut noter des ajustements sur le montant des cessions de terrains sur les zones de Chana à Roche-la-Molière et des Volons à Andrézieux-Bouthéon pour un total de +70 454 €, et le report sur 2023 d'une cession sur la zone de Bas Reclus pour -84 000 €.

En dépenses, 53 000€ de crédits sont inscrits pour des travaux de voirie sur la zone du BEC au Chambon-Feugerolles. Sur d'autres zones, des crédits sont annulées pour -65 000 €.

En investissement, les cessions de terrains permettent d'ajuster le versement et le remboursement des avances du budget principal de 51 454 € en dépense et de 53 000 € en recette.

Dans les deux sections, il faut également prendre en compte les opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les écritures de variation de stocks.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les inscriptions nouvelles en dépenses correspondent pour l'essentiel :

- à un rattrapage de la rémunération due aux délégataires eau pour la facturation de l'Assainissement pour 128 K€,
- 25 K€ de provisions pour créances douteuses demandées par le Comptable de Saint-Etienne Métropole,
- ainsi que l'inscription de 23 K€ supplémentaires sur le chapitre 67 (annulation titres sur exercices antérieurs).

Ces dépenses, ainsi que la baisse de 49 K€ des recettes (remboursement par le budget Eau d'une quote-part des dépenses d'astreintes), sont financées par une diminution de l'autofinancement de 230 K€.

Le maintien des crédits d'équipement nécessite l'inscription d'un emprunt prévisionnel complémentaire de 230 K€.

La liquidation définitive de l'établissement Duralex demande la prise en charge par le budget communal de Rive-de-Gier de l'abandon des créances portant sur des factures d'eau et d'assainissement sur la période 2005-2006. Le budget annexe Assainissement doit rembourser Rive-de-Gier pour un montant de 108 K€ financé majoritairement par la reprise de provisions pour risques de 100 K€ constituée antérieurement.

BUDGET ANNEXE SPANC

Aucune inscription nouvelle concernant ce budget.

BUDGET ANNEXE EAU

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

Il convient de rappeler que le budget annexe Eau doit également rembourser sa part des créances éteintes du dossier Duralex à hauteur de 134 K€ HT à Rive-de-Gier.

Ce remboursement est financé sur le budget analytique Eau de Rive-de-Gier par la reprise d'une provision pour risques de 40 K€ constituée en 2021, des ajustements de crédits en dépenses (18 K€) et la diminution de l'autofinancement pour le reste. Le maintien des crédits d'équipement nécessite l'inscription d'un emprunt prévisionnel complémentaire de 76 K€.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

Néanmoins la suppression du budget annexe pour la part du service en gestion déléguée au terme de cet exercice (*) nécessite pour des raisons techniques l'inscription sur le budget rattaché de la régie de l'ensemble des crédits du budget annexe, à savoir 0.5 M€ en fonctionnement en dépenses et en recettes. Cela permettra de reprendre l'ensemble des réalisations du budget annexe sur le budget rattaché.

() cf délibération du 29 septembre 2022 relative à la gestion budgétaire des SPIC.*

Restera en 2023 le seul budget rattaché de la régie pour retracer l'ensemble du service mais avec une séparation analytique des deux modes de gestion : régie et DSP.

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

- le Conseil d'exploitation de la régie « Réseaux de chaleur », dans sa séance du 28 novembre 2022, a émis un avis favorable sur le rapport de la décision modificative pour ce qui concerne le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ».

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

Néanmoins la suppression du budget annexe pour la part du service en gestion déléguée au terme de cet exercice (*) nécessite pour des raisons techniques l'inscription sur le budget rattaché de la régie de l'ensemble des crédits du budget annexe, à savoir 2.3 M€ en fonctionnement et 2.9 M€ en investissement en dépenses et en recettes. Cela permettra de reprendre l'ensemble des réalisations du budget annexe sur le budget rattaché.

(*) cf délibération du 29 septembre 2022 relative à la gestion budgétaire des SPIC.

Restera en 2023 le seul budget rattaché de la régie pour retracer l'ensemble du service mais avec une séparation analytique des deux modes de gestion : régie et DSP.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la Décision Modificative n°2 du budget principal, budget annexe transport et budgets rattachés de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus.**

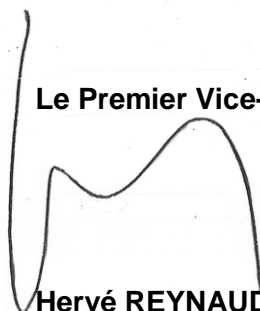
Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 10 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

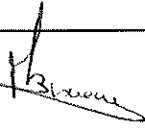

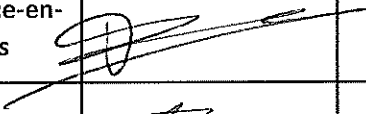



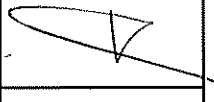

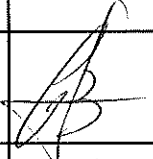

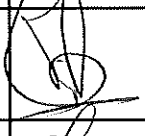

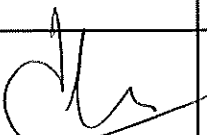
Le Premier Vice-Président,

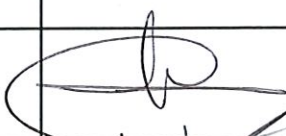
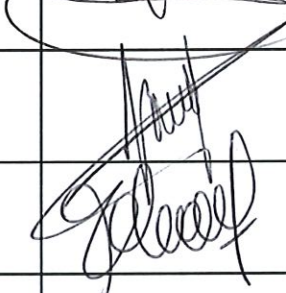
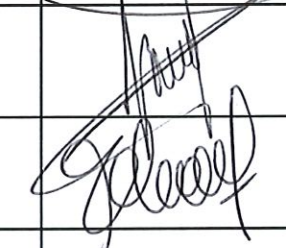


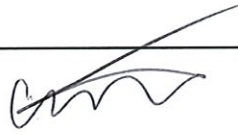



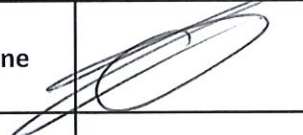
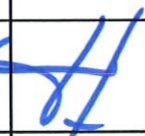









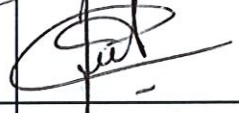


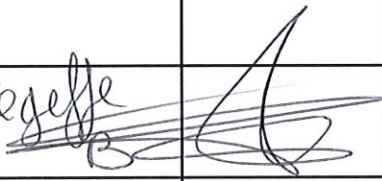





Hervé REYNAUD




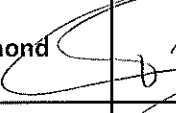

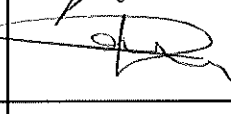

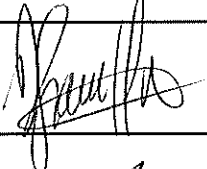
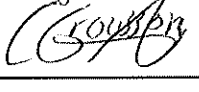
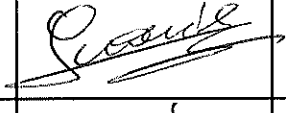
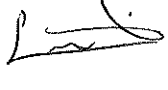
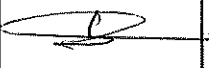
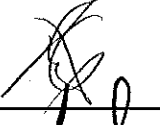

CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022






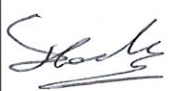
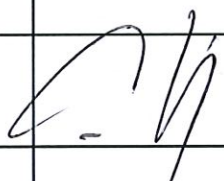


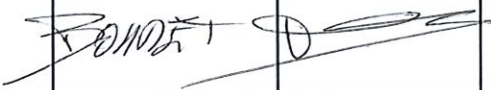


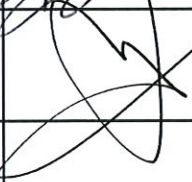


TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			DEGRAIX	
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			CHASSAUBENE	
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne			FRANCOIS	
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier			BOUT	
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière	Eric Berlivot			
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				



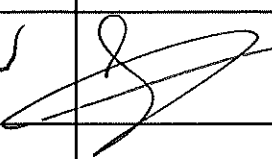

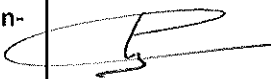


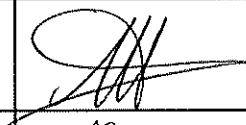
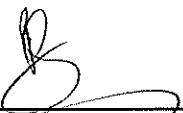
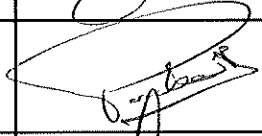
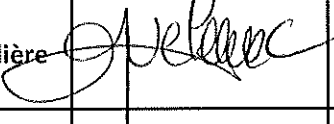

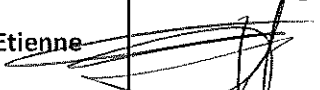
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse			MC GOURP	
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez			MC GOURSEYRE	
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles			Gilles Boudard	
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon			F. Briol	
CADEGROS Régis	Saint-Chamond			Touhan	
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond			Stéphanie Calaciura	
CHALAND Christophe	Firminy				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				

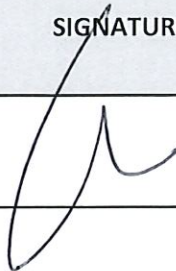





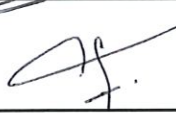


TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne			Tam Pouvoite	
COGNASSE Viviane	Villars			DA SILVA	
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars				
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne			SEMACH	
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				


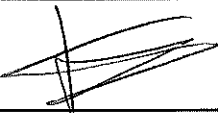

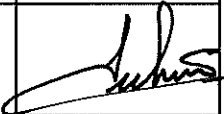
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DENIS Philippe	Saint-Galmier				
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay			M ^r . DURET.	
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			Regelle	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles				
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix			MATRILON NATHALIE	
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			DURANS	
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez		ARNAUD Ingrid		
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie	PERACHE Sylvie	
JOUBE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Valfleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon-Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne				
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne			LACOUR	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier			SENS P.	
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
OUCHAOUA Djida	Unieux			Rousaud	
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne			DAKARA	
PETIT Marc	Firminy			Barcelon CH	
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Dozieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière				
RASFI Ali	Saint-Etienne				
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne			Bergson JH	
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy			Foquelle sylvie	
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				
THIZY Gilles	Marcenod				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme			C. JULIEN	
VERGER LEGROS Eliane	Lorette	